

BULLETIN D'ADHÉSION 2019/2020

A partir de 2019, l'adhésion engage pour deux ans



La MAeB est une association qui mène des actions de promotion, diffusion, sensibilisation de la culture architecturale, urbaine et paysagère contemporaine autour de temps forts et réguliers tout au long de l'année à l'échelle de la région Bretagne. Elle s'adresse à un public large, professionnels, collectivités, étudiants, enfants et familles.

En 2019, vous retrouverez l'exposition itinérante et les visites de projets du Prix Architecture et espaces Bretagne 2018 puis en 2020, une nouvelle édition du PAeB.

Vous retrouverez aussi le concours de dessins pour le jeune public, le Printemps de l'architecture en Finistère, la Semaine de l'architecture à Lorient, le Mois de l'architecture à Perros-Guirec, le Festival Avec Vues à Auray, les Journées Nationales de l'Architecture dans les Classes, ainsi que des rendez-vous réguliers, des expositions dans nos locaux et sur le territoire, des ateliers de sensibilisation en milieu scolaire, péri- et extra-scolaires, des apéros-débats, des cafés de l'architecture et des événements exceptionnels comme les conférences, les ciné-archis à Rennes...

Basée à Rennes, à l'Hôtel de Brie, dans des locaux ouverts au public et accueillant des expositions, l'association est soutenue par des structures institutionnelles dont la DRAC Bretagne - Ministère de la Culture -, la Région Bretagne, et d'autres collectivités territoriales ainsi que des entreprises privées.

La MAeB intervient dans les quatre départements bretons grâce au soutien et à la mobilisation de groupes bénévoles et de ses salariées.

A partir de 2019, votre adhésion à la Maison de l'Architecture et des espaces en Bretagne représente un engagement pour 2 ans. Le règlement de la cotisation restera annuel, soit deux paiements. Vous recevrez un appel à cotisation à la fin de la première année d'adhésion pour le paiement de votre cotisation due en seconde année. Un récépissé d'adhésion vous sera envoyé chaque année à réception de votre paiement comme justificatif.

GRILLE TARIFAIRE ANNUELLE DES COTISATIONS MAeB

Architecte dans sa première année d'inscription à l'Ordre des Architectes	Gratuit	<input type="checkbox"/>
Etudiant	5 €	<input type="checkbox"/>
Adhésion individuelle "Grand public"	15 €	<input type="checkbox"/>
Architecte libéral exerçant seul et jusqu'à 4 salariés / Profession liée à l'architecture, à l'urbanisme ou au paysage	60 €	<input type="checkbox"/>
Agence d'Architecture ou architecte libéral ou bureau d'étude de 5 à 10 salariés	250 €	<input type="checkbox"/>
Agence d'Architecture ou architecte libéral ou bureau d'étude au-delà de 10 salariés	400 €	<input type="checkbox"/>
Association / Commune de - 15 000 habitants	200 €	<input type="checkbox"/>
Collectivité / Institution publique et privée / Commune de + 15 000 habitants	500 €	<input type="checkbox"/>
Généreux donateur	Montant du don :	<input type="checkbox"/>

Nom : Prénom :
 Agence / Organisme :
 Adresse :
 Code postal : Ville : E-mail :

La MAeB s'engage à ce que la collecte et le traitement de vos données personnelles soient conformes au règlement général sur la protection des données (RGPD) ainsi qu'à la loi Informatique et Libertés.

Règlement par chèque à l'ordre de la MAeB ou par virement à la Maison de l'Architecture et des espaces en Bretagne
 IBAN FR76 1444 5202 0008 0010 3256 909 ■ CAISSE D'EPARGNE BRETAGNE - PAYS DE LA LOIRE ■ BIC CEPFRPP444

Engagement à soutenir la MAeB en tant qu'adhérent pour 2 années calendaires.

Date : Signature :